

AMI Assurances

Société Anonyme au capital de 18.508.784 Dinars

Siège social : Cité le Pins, les Berges du Lac II, 1053 Tunis

R.C. N° B 138682003 Tunis.

COMMUNIQUE

Le conseil d'administration d'AMI Assurances informe les actionnaires de ce qui suit :

A l'issue du processus d'appel d'offres pour l'augmentation de capital réservée à un partenaire stratégique dont la date de dépôt des offres a été fixée au 16.12.2016, aucune offre n'a été déposée et l'appel d'offres peut être, par conséquent, déclaré infructueux.

Plusieurs acteurs nationaux et internationaux de l'assurance avaient retiré le cahier des charges, manifesté leur intérêt, effectué des due diligences et poursuivi des discussions avancées avec la Compagnie et la Banque d'Affaires de Tunisie dans le strict cadre du processus défini dans le règlement de l'appel d'offres.

Les principales raisons invoquées pour le non dépôt d'une offre sont les suivantes:

Le bloc d'actions réservé aux candidats fixé à 35% après augmentation de capital a été jugé faible et disproportionné par rapport aux engagements demandés aux investisseurs sollicités en matière de transfert de compétences et de développement.

Selon les consultations effectuées par les investisseurs intéressés auprès des autorités concernées, le chemin d'accès à la majorité ou tout pacte d'actionnaires avec l'un des principaux actionnaires actuels aurait obligé lesdits investisseurs à lancer une *offre publique visant le reste du capital (OPA)* aux conditions du marché. Les investisseurs ont estimé que si le prix de marché reflète bien l'état actuel de l'offre et de la demande sur le titre, il ne saurait refléter la valeur de la totalité du flottant.

Le chemin d'accès à la majorité nécessite, d'autre part, des agréments administratifs sur lesquels aucune garantie n'a pu être obtenue a priori.

Le Conseil d'administration tient à remercier tous les candidats nationaux et internationaux qui ont exprimé de l'intérêt pour l'opération et consacré des ressources importantes pour effectuer leurs travaux de diligence et d'analyse.

Le Conseil d'administration tient à réaffirmer que la société évolue conformément aux tendances et aux objectifs du business plan 2016-2020.